

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 11 Juillet 2018

18h00

Conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux cas d'empêchement du Maire, Monsieur ALLEGRINI, 1er adjoint annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h05.

Procurations :

Mme Hélène GENTE a donné procuration à M. Antoine ALLEGRINI

Mme Virginie ARTERO a donné procuration à M. Claude MARTINELLI

Mme Ghislaine GUY (arrivée au point n°2) a donné procuration à Mme Mireille
BREMONT

Mme Marie-Claude POUZOL a donné procuration à Mme Emmanuelle AZARD

Mme Nadine POURCIN a donné procuration à M. Philippe PIGNET

Mme Paula EIDENWEIL a donné procuration à M. Jean-Pierre CHABERT (arrivé au point
n°4)

Absent et excusé sans procuration : /

Conformément à l'article L.2122-17 du CGCT relatif aux cas d'empêchement du Maire, Monsieur ALLEGRINI, 1er adjoint, ayant ouvert la séance, désigne, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Mme Mauricette AGIER est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

*Il est noté que la séance est enregistrée par un membre du public

Monsieur ALLEGRINI demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2018 ;

Remarque :

M. MARTIN demande de préciser « *qu'il était absent et excusé (modifié le 12-07-18)*»

M. ARMENICO au point n°9 souhaite rajouter « *pour la mémoire du village (modifié 12-07-18)*»

Vote à la Majorité,

Par 26 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND (+ procuration Ghislaine GUY), Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration M.Claude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN , Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT , Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN).

1 Abstention : Michel MARTIN

Rapport n°1 Décision modificative n°2

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 24 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND (+ procuration Ghislaine GUY), Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration M.Claude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT

3 Abstentions : Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Michel MARTIN

Rapport n°2 : Tarification piscine – complément

*Arrivée de Mme Ghislaine GUY

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration M.Claude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN).

Rapport n°3 : Création d'emplois – Tableau des effectifs

P.PIGNET demande pourquoi ne pas choisir un agent avec un profil plus technique et souhaite des précisions sur le terme des « fluides »

A.ALLEGRINI répond que cet agent sera pallier les demandes et les besoins en informatiques dans les écoles il s'occupera aussi des contrats avec ED, la téléphonie, les photocopieurs...

P.PIGNET demande ce que ce contrat apportera ?

A.ALLEGRINI répond des économie, actuellement notre contrat de maintenance s'élève à 1 500 €/mois.

Vote à la Majorité,

Par 22 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration M.Claude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN , Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER , Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN).

5 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT.

Rapport n°4 : Prorogation du délai de remboursement de la contribution versée au SICAS

*Arrivée de JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL)

D.FARRO regrette le manque d'annexe (rapport d'activité) et demande le report de cette note de synthèse

H.RICARD explique que le SICAS sera en incapacité de paiement si les communes ne délibèrent pas avant septembre

R.ARMENICO demande le montant de l'endettement du SICAS

F.LEGIER précise que le SICAS sera en cessation de paiement en octobre si la commune de St Andiol ne régularise pas.

A.ALLEGRINI décide, aux vues des informations apportées, de maintenir le rapport au vote.

Vote à la Majorité,

Par 20 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration M.Claude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN.

Par 5 voix contre : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT.

4 Abstentions : PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL)

Rapport n°5 : Taxe de séjour fixation des tarifs au 01/01/2019

A.ANDREIS demande si les locations par la plateforme Airbnb seront également soumises à la taxe de séjour

C.MARTINELLI rappelle qu'avec l'adhésion avec Déclaloc les loueurs auront automatiquement un numéro d'enregistrement.

A.ANDREIS demande si la Mairie peut faire des contrôles

C.MARTINELLI répond que la Mairie met tout en place afin que les loueurs puissent déclarer leur location en toute sécurité sur le site ; ce rapport permet d'adopter les tarifs pour 2019.

Vote à l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration M.Claude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Rapport n°6 : Dénomination des voies au Domaine du Golf

M.MARTIN demande de modifier dans le titre du rapport « Dénomination des voies **du Domaine de Pont –Royal** »

JP.CHABERT demande de rectifier Avenue **de** Sevy Balesteros à la place

A.ANDREIS demande des précisions sur le nom « rue **Manga** »

E.BRUCHET informe que la Manga se trouve dans la région du sud de l'Espagne et précise que le choix des noms de rues a été fait par l'AFUL (association foncière urbaine libre)

F.CHEROUTE propose de modifier Avenue Sevy Balestero , sans aucun article

Vote à l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration M.Claude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Rapport n°7 : Acquisition gratuite des emprise foncières Av J.Curie

Aucun débat

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration MClaude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Rapport n°8 : Régularisation foncière rue F.Mistral

P.PIGNET demande comment va se passer cette cession

E.BRUCHET précise qu'il s'agit d'une cession gratuite, le propriétaire cède à la commune cette petite parcelle

Vote à l'Unanimité

Par 29 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration MClaude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Rapport n°9 : Convention d'autorisation de pêche entre la commune et l'association « Les pêcheurs tranquilles »

A.ALLEGRINI informe l'assemblée que le Président de l'association est décédé récemment et propose de reporter cette note de synthèse plus tard lorsque l'association aura fait son AG extraordinaire pour élire un nouveau président.

Le retrait du rapport est accepté à l'**Unanimité**

Rapport n°10 : Convention d'autorisation de pêche entre la commune et l'association « Les Pescadous »

P.PIGNET souligne qu'il est agréable de se promener le long de la roubine et demande si cette convention privatisera le lieu ?

B.LAQUAY répond que le lieu reste ouvert au public, cette convention consiste à autoriser l'accès aux gardes fédéraux

Vote à l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration MClaude POUZOL), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Rapport n°11 : Convention des transports scolaires entre la Métropole et la commune

P.PIGNET demande si la commune recevra une compensation financière ?

F.BELLIOT répond que non, le personnel administratif sera disponible pour renseigner les administrés

Vote à l'Unanimité,

Par 29 voix pour : Antoine ALLEGRINI (+ procuration Hélène GENTE), Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration MClaude POUZOL),

Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Claude MARTINELLI (+ procuration Virginie ARTERO), Bruno LAQUAY, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Régine LEMAITRE, Anthony MOTOT, Michel MARTIN, Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), JPierre CHABERT (+ procuration Paula EIDENWEIL).

Compte rendu de délégation – communication des décisions

Décision n°2018-057

J.REILLE s'étonne que la commune conclue un contrat avec un consultant alors que les renseignements des services fiscaux sont gratuits

Mme le Maire répond qu'avant les services fiscaux mettaient gratuitement à disposition des communes un de leur agent pour accompagner les administrés. Désormais cela ne se fait plus, c'est pourquoi la commune souscrit un contrat de prestation. Nous pouvons constater que beaucoup de Mallemortais ont pris rendez-vous lors des permanences proposées et nous avons eu des retours très positifs sur l'aide apportée aux administrés.

P.PIGNET demande si cet engagement concerne l'année 2019

A.ALLEGRINI répond que non il s'agit de la prestation de service effectuée en avril 2018.

Décision n°2018-062.

P.PIGNET demande si on est obligé de faire appel à l'UGAP dans le cadre de ces contrôles ?

B.LAQUAY répond que oui , UGAP étant l'Union des Groupements d'Achats Publics, les collectivités ont des prix intéressants.

Décision n°2018-065

P.PIGNET demande s'il s'agit d'une location périodique ?

F.BELLIOT il s'agit d'une mise à disposition pour les habitants le temps de la formation uniquement

Présentation du Projet de Parc Solaire du site de PIBOULON

A.ALLEGRINI informe que les sociétés VOLTALIA et ECOMED vont faire une présentation du projet de Parc Solaire du site de Piboulon

En préambule E.BRUCHET présente les personnes présentes puis fait lecture du courrier de M.TATONI, Directeur de IMBE.

A ANDREIS s'interroge sur l'intérêt d'avoir un Parc Solaire sur la commune
VOLTALIA répond qu'en premier lieu cela permet d'avoir de l'électricité verte. Un versement de loyer est fait à la commune. Des propositions d'animation sur l'écologie seront mises en place pour les groupes scolaires

A ANDREIS trouve que 4 hectares est une grosse surface pour ce projet
VOLTALIA explique qu'il s'agit d'un petit projet ; habituellement ce type de projets sont plus grands, ils sont soutenus par l'Etat.

Le prix du KW/heure était de 0.30 centimes il y a 10 ans, aujourd'hui il est de 0.05 centimes le KW/heure

P.PIGNET demande si ce contrat peut être arrêté par la commune ?

VOLTALIA la période de promesse du contrat est de 3/5 ans après nous faisons un bail de 20 ans .

P.PIGNET comment se passe le transport de l'électricité ?

VOLTALIA les câbles vont sur les onduleurs puis le poste de livraison va se connecter au réseau (câble enterré)

A.ANDREIS demande pourquoi le choix s'est porté sur ce terrain en particulier et non pas le terrain de l'ancienne décharge

VOLTALIA répond que le choix est stratégique par rapport aux contraintes géographique (esplanade relativement plate) et située dans une zone Npv. Nous évitons les zones protégées, agricoles. Le terrain de l'ancienne décharge est un site trop petit (1,5 ha) pour ce type de projet.

*Arrivée d'Hélène Gente à 19h40

D.FARRO demande combien de foyers bénéficieront de cette énergie

VOLTALIA répond 3400 foyers

D.FARRO : Jusqu'à combien on peut alimenter ?

VOLTALIA répond que 80% électricité est nucléaire ; cela permet de se développer et répondre à la demande de la région

P.PIGNET demande quel sera le voltage

VOLTALIA répond 2000 volts

D.FERREINT relève qu'à l'initiative ce projet était présenté pour une construction sur un site dégradé, or on apprend qu'il n'y a pas de remblais.

VOLTALIA précise que dans l'historique, on voit bien qu'il y a eu une dégradation a une période donnée.

ECOMED explique que c'est un secteur remanié mais qu'il y a des éléments rationnels. On décrit la faune et la flore et après on va voir la perte de l'activité écologique en limitant la réduction sur l'emprise écologique.

A.ANDREIS trouve qu'il est en contradiction avec ce qu'il dit.

ECOMED que de nombreux sites sont intéressants pour ce type de projets

JP.CHABERT trouve que tout cela n'est que du business. Dernièrement de nouvelles informations nous ont été communiquées qui changent considérablement l'intérêt de ce projet. A ce stade de la présentation le doute persiste. *Il attend des précisions suite aux éléments nouveaux qui ont instauré le doute sur ce vote, ce site a été présenté comme dégradé, remanié. Il regrette l'absence de personnes contradictoires à ce projet. Précise qu'il n'y a rien à dire sur la mise en place de la procédure mais souligne que les informations données n'étaient pas les bonnes et souhaiterait un nouveau vote. ». (modifié le 27-09-18)*

ECOMED demande à M.CHABERT de préciser quel est son doute.

E.BRUCHET rappelle qu'il a fait lecture du courrier de l'IMBE

Mme le Maire demande à un administré présent dans le public, qui se lève, gesticule, discute avec des élus et perturbe la sérénité du débat, de quitter la salle du conseil.

D.FARRO rappelle que la salle du conseil doit rester ouverte au public.

Mme le Maire rappelle qu'elle se doit de faire respecter l'ordre et bien sûr la porte reste ouverte.

VOLTALIA informe que l'Etat incite de développer des projets d'énergies propres

E.BRUCHET rappelle que les études ont été faites ; le commissaire enquêteur s'est déplacé et le préfet a donné son avis favorable. Si VOLTALIA n'avait pas bien fait son travail le projet aurait été caduc. C'est un projet qui dure depuis 4 ans. Il propose à JP CHABERT de se rapprocher des services de l'Etat

Mme le Maire précise que les procédures sont très longues et souhaite enlever toutes suspicions.

J.REILLE demande si une étude archéologique a été faite

VOLTALIA répond que le Préfet décide si il y aura une étude archéologique, l'INRA est alors missionné pour chercher des vestiges archéologiques

A.ANDREIS revient sur l'intérêt d'un tel projet ?

Mme le Maire rappelle que le permis de construire date de décembre 2017.

A.ANDREIS demande une nouvelle fois pourquoi ce projet doit se faire sur Mallemort plutôt que Charleval

Mme le Maire répond que beaucoup de projets sont en cours dans la région.

Questions Diverses

D.FERREINT relève les problèmes d'arrosages rencontrés par les agriculteurs

H.RICARD répond que la société responsable du faucardages des ruisseaux a des problèmes d'organisation mais elle s'engage à finir les 10 kms restant.

Mme le Maire précise qu'un marché a été pris sur 1 an renouvelable 2 fois. Un courrier a été fait pour les alerter sur leur prestation qui est insatisfaisante.

A.ANDREIS signale que des rongeurs divaguent dans le vieux village

M.AGIER informe qu'une campagne de dératisation est en cours

R.ARMENICO souhaite avoir des précisions sur la distribution de l'eau d'arrosage sur la commune de Senas

Mme le Maire informe qu'elle a rencontré le Maire de Sénas, pour l'instant aucune décision n'est prise. Elle connaît l'historique, cela reste complexe et nécessite plusieurs réunions avant toute décision. La commission d'arrosage jugera si cela est possible ou pas, il faut aussi poser le problème du prix

Prochain CM Le 26/09/2018

Fin de la séance à 21H